



Commune de TAIRAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22/10/2021
Date d'affichage	22/10/2021
Date de séance	28/10/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'Octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	10	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	04	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X		
Délibération N°56/2021/CTE Autorisation donnée au maire pour signer toute convention pour autorisation de passage de canalisation en terrain privé ou public. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Tarona PERRY	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Béatrice Omar	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Willy CHUNG-SAO	X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					X
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					X
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO			X
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					X
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Hérold ATANI	X		
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal		X	Mano SIE	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°56/2021/CTE

OBJET : Autorisation donnée au maire pour signer toute convention pour autorisation de passage de canalisation en terrain privé ou public.

Dans le cadre du programme de renouvellement des canalisations des servitudes privées (appelées antennes), la commune doit signer des conventions de passage avec les propriétaires terriens pour la réalisation des travaux et l'entretien des canalisations.

Il est ainsi proposé d'autoriser le maire à signer convention pour autorisation de passage de canalisation en terrain privé ou public.

Tel est le projet de la délibération qui vous est soumis pour approbation.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°56/2021/CTE du 28/10/2021

Autorisation donnée au maire pour signer toute convention pour autorisation de passage de canalisation en terrain privé ou public

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune**

- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007;
- Oui l'exposé du Maire.

Après avoir délibéré en sa séance du 28/10/2021

ADOPTE

Article 1er : Le maire est autorisé à signer toute convention pour autorisation de passage de canalisation en terrain privé ou public.

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ..1.9. NOV. 2021.....